

ADHÉSIONS 2026



Le **GRAINE** Provence-Alpes-Côte d'Azur est un réseau régional qui, depuis 1991, permet l'échange, la réflexion, la rencontre, la recherche pédagogique et la formation des acteurs de l'Éducation à l'Environnement. Il est ouvert à tout acteur de l'éducation à l'environnement. Être adhérent de l'association, support administratif et décisionnel, c'est soutenir des actions pour lesquelles on se sent concerné et participer ainsi à une dynamique de réseau. Les adhérents sont signataires de la charte du réseau.

> Voir les [statuts](#) et la [Charte](#).

En tant qu'adhérent du **GRAINE**, vous profitez de ces différents services:

- **Information et communication** via les listes de diffusion, le site internet et réseaux sociaux...
- **Professionnalisation** par la participation aux journées mises en place par le GRAINE, formations, événements...
- **Accompagnement** dans tous les domaines de la vie associative
- **Conventionnement** pour des missions particulières
- **Vote** en AG



Structures régionales : Partenaires financiers :



Partenaires techniques :



Coupon à découper et à nous renvoyer. Voir tarifs au dos.

Bulletin d'adhésion 2026

 Nom de la structure :

Nom du contact :

Fonction :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Mode de règlement de l'adhésion : par chèque bancaire par virement [en ligne via HelloAsso](#)

GRAINE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR RESEAU REGIONAL POUR L'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT VERS UN DEVELOPPEMENT DURABLE
IBAN : FR76 4255 9100 0008 0039 6035 307

BIC : CCOPFRPPXXX

Montant du règlement : €

Date: / / 2026

Signature

TARIFS POUR LES **COLLECTIVITÉS**

CATÉGORIE 1 : LES COLLECTIVITÉS

Type d'adhérent	Capacité en ressource humaine	Tarif
Petite collectivité	Moins de 1000 habitants	100 €
Collectivité moyenne	Entre 1000 et 20 000 habitants	300 €
Grosse collectivité	À partir de 20 000 habitants	500 €

CATÉGORIE 2 : LES GROUPEMENTS DE COLLECTIVITÉS

Communauté de communes, agglomération, syndicat mixte, etc ...

Le principe retenu est le tarif de base de la catégorie 1 des collectivités (ci-dessus) selon le nombre d'habitants plus un forfait de 500 €.

Type d'adhérent	Capacité en ressource humaine	Tarif	Procédure	Services
Groupement de collectivités	Moins de 1000 habitants	600 €	Même procédure que pour les associations	Tous les services proposés aux collectivités. Attention, leurs propres adhérents n'auront pas accès aux services du GRAINE. Ils devront passer par leur «tête de réseau» pour les services réservés aux adhérents du GRAINE.
Groupement de collectivités	Entre 1000 et 20 000 habitants	800 €		
Groupement de collectivités	À partir de 20 000 habitants	1000 €		

POUR LES NOUVELLES STRUCTURES:

La demande d'adhésion devra être accompagnée des documents listées ci-dessous pour être soumise à l'approbation du Conseil d'Administration du GRAINE.

- La délibération du conseil municipal
- Une lettre de demande d'adhésion précisant vos motivations
- Les coordonnées du représentant et de son suppléant
- Descriptif des actions de développement durable engagés ou à venir avec mise en place systématique de volets EEDD en partenariat avec le GRAINE
- Projet partenariat en accord avec nos statuts et la charte
- Un chèque à l'ordre du GRAINE accompagné du bulletin d'adhésion

J'adhère au GRAINE en qualité de membre actif. J'ai pris connaissance des [statuts](#) et de la [Charte](#).